

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°19 du 27 avril 2012

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°20

CIRCULAIRE N° 115021/DEF/RH-AT/PRH/OFF

relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2012.

Du 9 mars 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 115021/DEF/RH-AT/PRH/OFF relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2012.

Du 9 mars 2012

NOR D E F T 1 2 5 0 3 9 5 C

Référence :

Instruction n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 24 janvier 2012 (BOC N° 13 du 16 mars 2012, texte 13 ; BOEM 770.3.4.6).

Texte abrogé :

Circulaire n° 115007/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 4 avril 2011 (BOC N° 16 du 22 avril 2011, texte 13).

Référence de publication : BOC N° 19 du 27 avril 2012, texte 20.

La présente circulaire fixe, pour 2012, le nombre de places offertes aux concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2).

1. PLACES OFFERTES.

Le nombre des places offertes en 2012 aux concours d'accès à l'EMS 2 est fixé à cent (100) pour l'armée de terre.

La répartition entre les différents concours est précisée dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS.	VOLUMES OUVERTS.
Sciences de l'ingénieur (SI).	32.
Sciences humaines et relations internationales (SHRI).	63.
Sciences administratives (SA).	5.

2. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 115007/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 4 avril 2011 relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2011 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Philippe RENARD.